



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
À L'AMÉNAGEMENT,
A LA PROXIMITÉ ET A LA
RURALITÉ**

Direction de l'aménagement du
territoire,
de l'accès au numérique et de la
montagne

Votre interlocuteur :
Florence LACHAT - Chargée de mission
Tél. : 04 26 73 35 57
Courriel : florence.lachat@auvergnerhonealpes.fr

Réf. : S2501-00294

Objet : PLUI HD - création emplacement réservé



Monsieur Christophe PIERRETON
Vice-président
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRAND CHAMBERY
106 Allée des Blachères
73026 CHAMBERY CEDEX

05 FEB. 2025

Le Conseil régional, le

Monsieur le Vice-Président,

Par courrier reçu en date du 10 janvier 2025, vous informez la Région de l'évolution de votre Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant plan de l'habitat et plan de déplacement, le PLUi HD Grand Chambéry, et je vous en remercie.

Vous précisez que l'évolution du document d'urbanisme portera sur la création d'un emplacement réservé sur un foncier propriété de la Région ; il s'agit des parcelles cadastrées HD532, HD28 et d'une partie de la parcelle HD596 (route de l'Epine). Il impacte un tènement foncier occupé par un Etablissement régional d'enseignement adapté, l'EREA Amélie Gex à Chambéry. Vous justifiez ce projet par l'intérêt, à moyen ou long terme, de la création d'un pôle d'échange multimodal sur cet espace.

La Région sera attentive au devenir de ce tènement foncier dont elle est propriétaire. Aussi, la Région souhaite participer à vos travaux de planification en tant que personne publique associée, et à ce titre recevoir tout au long de vos diverses procédures les documents d'études et les documents définitifs.

Je vous prie de croire, Monsieur le Vice-Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président du Conseil régional
et par délégation,
La Directrice générale adjointe

Christel THEROND



